

**Commune de VAILHAUQUES**

Membres en exercice : 18

Représenté : 4

Absents : 2

Membres présents : 12

Votants : 16

Pour : 16

**DELIBERATION**

**18 JUILLET 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

Date de la convocation : 12 Juillet 2013

Secrétaire de séance : LAFFORGUE Gérard

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, ARNOLD Frédéric, CAZALS Philippe, CORMIER Alain-Jean, KETTLER Vivien, LAFFORGUE Gérard, MAILLIARD Patrick, MAITRE Sylvie, MALOD Nicolas, RUIZ Sylvain, WAGNER Ban, WALLON Abel

Procuration : CHALEYER Frédérique à MAILLIARD Patrick, MOUYSET Alain à RUIZ Sylvain, RECASENS Joël à AL MALLAK Hussam, RIGAUX Christine à MAITRE Sylvie

Absents : BATTISTELLI Cyrille, DUMAS Bruno

**DELIBERATION** : 2013/07/18/07

**OBJET** : AVIS SUR LE PROJET DU LIEN SOUMIS A LA CONCERTATION DU 17 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers et plans concernant le projet du LIEN soumis à la concertation.

Il déplore le retard pris pour la réalisation du projet initial et l'importance que revêt cette liaison intercommunale en termes d'accessibilité pour le territoire et plus particulièrement pour la ZAE intercommunale de Bel Air.

Il rappelle les enjeux et les orientations définies dans le PADD en matière économique et particulièrement la volonté :

- de préserver et de valoriser les secteurs de la plaine de Montlobre et du Poujol dans lesquels se développe un remarquable vignoble autour de grands domaines.
- de diversifier les productions agricoles de ce secteur à fort potentiel agronomique en soutenant de nouveaux projets et en développant les possibilités d'accueils complémentaires à caractère touristique.

Considérant que les variantes N° 3 "Combaillaux-Ouest" et N° 4 "Murles" compromettraient dangereusement le développement économique et touristique de la plaine de Montlobre constitué d'un grand ensemble agricole bordé d'espaces naturels remarquables (Bois de Montlobre).

Considérant que la variante N° 1 "Grabels-St Gély Est" qui s'est inscrite dès l'origine dans le projet initial est plus adaptée au développement de l'espace de l'écoparc de Bel Air qui offre d'importantes potentialités et devrait permettre la création de nombreux emplois.

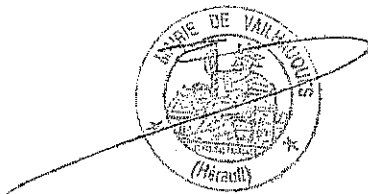
Considérant qu'il y a lieu de préserver les composantes du patrimoine naturel (garrigues, massifs et bois) et la biodiversité du secteur.

Après avoir débattu sur les 4 variantes proposées dans le cadre de la concertation,

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **DECIDE** que la variante N° 1 "Grabels-St Gély Est" avec contournement du Mas de Gentil par le sud est la seule acceptable pour la commune.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
H. AL MALLAK



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Affiché le : 23/07/2013  
Déposé en préfecture le : 23/07/2013  
Le Maire,

